DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT SUR MER
CANTON DE SAINT - AGNANT
COMMUNE D'ÉCHILLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS	: 22	PRESENTS	: 16
EN EXERCICE	: 22	VOTANTS	: 18

Le huit novembre deux mille onze, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 03 novembre 2011 **DATE D'AFFICHAGE : 03 novembre 2011**

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, BARRAUD Alain, BERNARD Christian, BOUZAÏD Georges, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, JOUNY Emmanuel, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, MIRC Laurence, PARQUET Geneviève, TREVIEN Sonia.

Absents excusés : GAILLOT Michel (pouvoir LE PABIC Marie-Annick), HERVEAU Jean-Marie (pouvoir SANNA Henri).

Absents : BARRÉ Rémy, LE ROY Romain, SIMONET Ketty, TAVERNE Claude.

Secrétaire : BUJADOUX Isabelle

N° 047 / 2011
OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT : FIXATION DU TAUX DE LA PART COMMUNALE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3,5 % sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

POUR COPIE CONFORME.
LE MAIRE,

HENRI SANNA